

L'invocation et ses mérites

Aucune créature ne peut se passer d'Allah et elles ont toutes besoin de ce qu'Il possède, tandis qu'Il n'a nullement besoin d'elles. C'est pour cette raison qu'Allah nous a prescrit de L'invoquer et de L'implorer ; Allah dit : *□ Et votre Seigneur dit : « Invoquez-moi, je vous exaucerai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés □ [Ghâfir, 60], c'est-à-dire ceux qui se refusent à L'invoquer. Le Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a dit : « Celui qui ne demande pas à Allah, Allah se met en colère contre lui ».* Allah aime que Ses serviteurs L'invoquent et Lui soumettent leurs besoins ; Il aime ceux qui Lui demandent avec insistance et Il les rapproche de Lui.

Les Compagnons du Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) avaient compris cela et c'est pourquoi ils ne négligeaient aucune chose qu'ils pouvaient demander à Allah et ne la demandaient à personne parmi Ses créatures. En effet, ils étaient liés à leur Seigneur, proches de Lui et Il était proche d'eux, en application de cette parole d'Allah : *□ Et quand mes serviteurs t'interrogent sur moi, alors Je suis tout proche □ [Al Baqarah, 186].*

L'invocation détient un degré élevé auprès d'Allah ; c'est la chose la plus noble auprès de Lui. Il se peut que l'invocation change le destin. L'invocation du musulman est exaucée. Sans le moindre doute, si les conditions sont réunies et les obstacles écartés, celui qui invoque obtient grâce à cette invocation, l'une de ces choses : le Messager d'Allah (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a dit : **« Pas un musulman ne fait une invocation qui ne comporte aucun mal, ni rupture de lien de parenté, sans qu'Allah ne lui donne grâce à cela l'une de ces trois choses : Il lui donne ce qu'il a sollicité dans l'immédiat, Il la lui réserve pour l'au-delà, ou Il l'épargne d'un mal équivalent. Les Compagnons dirent : « Dans ce cas, nous devons invoquer Allah abondamment ? Il répondit : « La réponse d'Allah est plus abondante » »** [Rapporté par Ahmad et At-Tirmidhî]

Les différentes sortes d'invocation : On distingue deux sortes :

1) L'invocation d'adoration : Comme la prière rituelle et le jeûne.

2) L'invocation de sollicitation et de demande.

Les mérites d'une bonne œuvre par rapport à une autre : Est-ce la récitation du Coran qui est meilleure ou l'évocation d'Allah, ou l'invocation ? La réponse est que la récitation du Coran est dans l'absolue la meilleure des œuvres, puis l'évocation et la louange d'Allah, puis l'invocation et la demande. Ceci reste général ; toutefois, il peut arriver à une œuvre dont le mérite est moindre d'être plus méritoire qu'une autre œuvre dont les mérites étaient plus importants. Ainsi, l'invocation le jour d'Arafat est meilleure que la récitation du Coran, et s'appliquer à réciter les évocations rapportées à la fin des prières obligatoires est meilleur que de s'appliquer à la récitation du Coran [à ce moment précis].

Les causes de l'exaucement de l'invocation : Il y a des causes apparentes et des causes profondes.

1) Les causes apparentes : Faire précéder l'invocation par des bonnes actions telles que l'aumône, les ablutions, la prière rituelle, etc. S'orienter en direction de la Qibla, lever les mains, faire l'éloge d'Allah avec ce qui Lui sied, employer les Noms et Attributs d'Allah en rapport avec ce qu'on le demande dans l'invocation : si par exemple on demande le Paradis, on L'implorera par Sa grâce et Sa miséricorde, et si on fait l'invocation contre un injuste par exemple, on n'utilisera pas le nom « le Tout Miséricordieux », ou « le Généreux », mais plutôt les noms du genre « le Contraignant », « le Dominateur suprême ». Parmi les causes, il y a également le fait de mentionner la prière sur le Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) au début, au milieu et à la fin de l'invocation, reconnaître ses péchés, et remercier Allah pour Ses bienfaits ; profiter des moments les plus favorables à l'exaucement, confirmés par des preuves, pendant lesquels l'invocation est plus probable d'être exaucée.

Ces moments sont nombreux et on peut citer :

★ **Au cours d'une période de 24 heures :** Au dernier tiers de la nuit, lorsqu'Allah ﷻ descend au ciel le plus proche ; entre l'appel à la prière (adhân) et l'annonce du début de la prière (iqâmah) ; après les ablutions ; pendant la prosternation ; avant le salut final de la prière ; à la fin des prières ; après avoir lu complètement le Coran ; en entendant le chant du coq ; en voyage ; l'invocation de celui qui est victime d'une injustice ; l'invocation de celui qui est dans la nécessité ; l'invocation des parents en faveur de leur enfant ; l'invocation du musulman en faveur de son frère en secret ; lorsque le musulman rencontre l'ennemi pendant la guerre.

★ **Au cours de la semaine :** Le jour du vendredi et surtout à sa dernière heure.

★ **Au cours des différents mois :** Au mois de ramadan : au moment de la rupture du jeûne et pendant le repas du *sahour* (juste avant l'aube), la nuit du destin et le jour d'Arafat.

★ **Dans les nobles lieux :** Dans les mosquées en général, auprès de la Kaaba et surtout à *Al Moulta zam* [entre la Pierre Noire et la porte de la Kaaba], auprès de la station d'Ibrahim (paix d'Allah sur lui), sur les monts *As-Safa* et *Al-Marwa*, à Arafat, Mouzdalifah et Mina pendant les jours du Hadj, et au moment où l'on boit l'eau de *Zam-Zam*, etc.

2) Les causes profondes : En faisant précéder l'invocation par le repentir sincère ; le fait de réparer les injustices ; veiller à ne manger et ne boire que ce qui est licite ; ne porter que des habits licites et veiller également à avoir un logement licite ; et que tout cela soit acquis avec un gain licite ; multiplier les actes de piété ; éviter les actes illicites ; s'abstenir des choses ambiguës et des mauvaises passions ; être concentré pendant l'invocation ; avoir confiance en Allah ; espérer fortement en Lui et s'en remettre à Lui ; l'humilité, implorer Allah avec insistance ; Lui confier tout et cesser d'attendre d'un autre que Lui.

Ce qui entrave l'exaucement de l'invocation : Il peut arriver que l'homme invoque Allah mais qu'il n'exauce pas son invocation, ou que l'exaucement soit retardé ; et les causes sont nombreuses parmi lesquelles : **invoquer un autre avec Allah ; entrer dans les moindres détails pendant l'invocation**, comme la demande de protection contre la

chaleur de la Géhenne, son étroitesse, son obscurité, etc. alors qu'il est suffisant dans ce cas, de demander d'être protégé de l'Enfer uniquement ; invoquer contre soi-même ou contre autrui injustement ; l'invocation qui comporte un péché ou la rupture des liens de parenté ; conditionner l'invocation à la volonté d'Allah en disant par exemple : (Ô Allah, pardonne-moi si Tu le veux), etc., se montrer impatient dans l'attente de l'exaucement, en disant par exemple : J'ai invoqué, mais je n'ai pas été exaucé ; abandonner l'invocation par fatigue ou par lassitude ; invoquer avec un cœur distrait et inattentif ; ne pas faire preuve de discipline et de respect devant Allah. Le Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ayant entendu un homme invoquer Allah dans sa prière sans faire la prière sur le Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui), dit : « Celui-ci s'est empressé », puis, il l'appela et lui dit à lui ou à un autre : « Lorsque l'un d'entre vous invoque, qu'il commence par la louange (*Al-hamdoulillâh*) et l'éloge d'Allah, puis, qu'il prie sur le Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui), pour enfin invoquer ce qu'il veut après cela » [Rapporté par At-Tirmidhi et Abou Dawoud]. On trouve parmi les empêchements, le fait de demander dans son invocation une chose décidée et irréversible, comme demander de vivre éternellement dans ce monde ; s'évertuer à faire rimer les paroles que l'on prononce pendant l'invocation ; Allah a dit : □*Invoquez votre Seigneur en toute humilité et recueillement et avec discrétion. Certes, il n'aime pas les transgresseurs*□ [Al A'râf, 55] Ibn Abbâs (qu'Allah l'agrée) a dit : « Fais attention à la prose rimée dans les invocations, abstiens-toi de le faire, car j'ai toujours vu l'Envoyé d'Allah (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons éviter cela » [Al-Bukhari]. Il y a également le fait d'élever la voix exagérément pendant l'invocation, Allah dit : □*Et dans ta prière, ne récite pas à voix haute ; et ne l'y abaisse pas trop, mais cherche le juste-milieu entre les deux*□ [Al Isrâ, 110] ; Aïcha - qu'Allah soit satisfait d'elle - a dit : « Ce verset a été révélé au sujet de l'invocation ».

Il est recommandé pour celui qui invoque de procéder dans cet ordre : **Premièrement** : La louange et l'éloge d'Allah. **Deuxièmement** : La prière sur le Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui). **Troisièmement** : Le repentir et la reconnaissance des péchés. **Quatrièmement** : Le remerciement d'Allah pour Ses bienfaits. **Cinquièmement** : Commencer l'invocation [proprement dite] et veiller à dire des formules concises et générales, et ce qui est rapporté du Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ou de nos pieux prédécesseurs. **Sixièmement** : La conclusion de l'invocation par la prière sur le Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui).